



Conseil économique et social

Distr. limitée
17 novembre 2000
Français
Original: anglais

Pour information

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2001

22-26 et 29 janvier 2001

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Note de pays**

Érythrée

Résumé

La Directrice générale présente la note de pays concernant le programme de coopération avec l'Érythrée, pour la période 2002 à 2006.

La situation des enfants et des femmes

1. Depuis la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant en 1994 et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1995, l'Érythrée, qui a accédé à l'indépendance en 1993, a vu la réalisation des droits des enfants et des femmes gravement menacée par la sécheresse et la guerre. Cette double crise humanitaire a en effet aggravé le problème, conjoncturel et structurel, de la pauvreté et de l'insuffisance des ressources humaines et elle a entraîné un recul par rapport aux spectaculaires progrès socioéconomiques qui avaient marqué les cinq premières années de l'indépendance. L'intensification du conflit en l'an 2000 s'est notamment soldée par la destruction des sources de revenus, la dévastation des infrastructures économiques et sociales et le déplacement de plus d'un tiers de la population érythréenne. Sans parler des 400 000 personnes victimes de la sécheresse ni des 75 000 Éthiopiens expulsés de leur pays, cette crise a touché environ la moitié des 3,3 millions d'habitants, en majorité des enfants (70 %) et des femmes (25 %). La

* E/ICEF/2001/2.

** Un additif à la présente note, qui contiendra la recommandation finale concernant le programme de pays, sera soumis au Conseil d'administration pour approbation à sa deuxième session ordinaire de 2001.

présence des mines terrestres hypothèque la réinstallation des populations. Séparés par la force, témoins d'atrocités, victimes de violences sexuelles et autres de la part des forces d'occupation, les enfants et les femmes souffrent de séquelles psychosociales qui les empêchent un peu plus d'exercer leurs droits. La cessation des hostilités, le 18 juin 2000, la reprise des pourparlers de paix et le déploiement des Casques bleus laissent espérer la conclusion d'une paix durable, condition nécessaire à la reprise de la croissance économique et du développement social.

2. L'épidémie du VIH/sida constitue une autre urgence silencieuse. D'après les estimations officielles, les personnes atteintes par le VIH représentent 2 % de l'ensemble de la population et le pourcentage est le même parmi les femmes examinées dans les dispensaires prénatals, mais beaucoup pensent que ces chiffres sont sous-estimés. En 1999, le Ministère de la santé indiquait un total de 5 787 cas de sida et estimait que 50 000 à 60 000 personnes avaient contracté le VIH, soit un doublement en 18 mois. Si enrayer l'épidémie est une priorité du Gouvernement érythréen, il doit pour ce faire parvenir à briser le silence et à faire tomber tous les préjugés, et s'assurer que les responsables au plus haut niveau continuent à faire preuve de la plus ferme résolution.

3. Alors que les indicateurs supplétifs montrent quelque progrès en ce qui concerne la survie des enfants, l'enquête démographique et sanitaire de 1995 fait apparaître un taux de mortalité infantile de 70 pour 1 000 naissances vivantes et un taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans de 130 pour 1 000 naissances vivantes, principalement à cause du paludisme, des pneumonies et des maladies diarrhéiques, aggravées par la malnutrition. Les taux de rachitisme, d'insuffisance pondérale et de perte pondérale, de 38, 44 et 16 % respectivement, sont parmi les plus hauts d'Afrique. Le taux de mortalité maternelle en Érythrée, à environ 1 000 pour 100 000 naissances vivantes, est l'un des plus élevés au monde. Au nombre des facteurs de risque, on cite notamment la malnutrition maternelle très répandue (41 %), la forte proportion d'accouchements à domicile, sans l'aide d'une sage-femme expérimentée, l'insuffisance des soins obstétricaux d'urgence et le manque de moyens de transport, l'ignorance des femmes et de leur famille en ce qui concerne le moment opportun pour demander de l'aide, le haut pourcentage de femmes victimes de mutilations génitales et la fréquence et la précocité des grossesses. La deuxième enquête démographique et sanitaire, prévue pour le début de 2001, permettra de faire le point sur la situation.

4. Des progrès ont été accomplis pour les services de base, mais il reste des problèmes en ce qui concerne l'accès à ces services et leur utilisation, notamment pour les habitants des régions rurales éloignées et pour les femmes. Au niveau national, 70 % de la population est à 10 kilomètres d'un centre de santé; ce pourcentage tombe à 40 % dans le cas de centres de soins prénatals. En matière d'éducation, le taux de scolarisation brut est de 57 %, mais le taux net n'est que de 37 %. La longueur du trajet jusqu'à l'école, l'extrême pauvreté, le mariage précoce et la détresse sont les principaux facteurs qui excluent les filles de l'école. Le taux d'analphabétisme des adultes (70 %) est l'un des plus hauts d'Afrique. Aucun programme n'a été mis en place pour aider les deux tiers des enfants en âge d'aller à l'école qui ne sont pas scolarisés. En moyenne, les femmes doivent marcher plus d'une heure pour parvenir à un point d'eau et parcourir 10 kilomètres pour trouver du bois de chauffage. Au niveau national, 16 % de la population a accès à l'eau salubre; ce pourcentage tombe à 8 % dans les zones rurales. Treize pour cent de la population a accès aux installations sanitaires, contre moins de 1 % dans les zones ru-

rales, taux le plus bas de l'Afrique. Environ 60 % des écoles n'ont pas d'accès à l'eau salubre ni aux installations sanitaires, ce qui constitue un autre obstacle à l'éducation, notamment pour les filles.

5. La protection des enfants est un problème très préoccupant. On estime à 80 000 le nombre d'orphelins, et 51 000 d'entre eux ont besoin d'aide de toute urgence; 7 000 enfants souffrent d'un handicap et seuls 2 % d'entre eux bénéficient d'un soutien en vue de leur rééducation. On compte également 3 000 enfants des rues et enfants au travail, et plus de 4 000 prostitués, dont beaucoup sont des enfants. Les effets psychosociaux de la guerre ne sont pas mesurés mais on peut en voir une illustration dans l'augmentation de la prostitution des enfants et de la petite délinquance juvénile.

Enseignements tirés des précédents programmes de coopération

6. Le programme de coopération de 1996-2000 a été le premier programme de pays complet. En dépit de la mobilisation, de l'intégrité et de l'efficacité des fonctionnaires, aucune initiative de grande envergure n'a pu être prise en raison de la pénurie en matière de ressources humaines et de la capacité d'absorption limitée. La situation a empiré durant la guerre, au cours de laquelle une grande partie de la main-d'oeuvre des secteurs public et privé a été appelée sous les drapeaux. Il serait donc approprié d'appliquer également à la base du système les efforts consentis en matière de développement des capacités, en mettant l'accent au niveau local, de développer les partenariats et de diversifier les réseaux de prestation de services.

7. Étant donné que de nouveaux donateurs, notamment la Banque mondiale, interviennent de plus en plus fréquemment en faveur de la petite enfance et de la lutte contre le VIH/sida, l'UNICEF doit axer son approche sur des domaines où il bénéficie d'un avantage comparatif en ce qui concerne la mobilisation sociale, la création de capacités communautaires, une approche de la programmation axée sur les droits, le plaidoyer en faveur de politiques de l'enfance, et la mobilisation de partenaires et de ressources en vue de la réalisation des droits de l'enfant.

8. L'examen à moyen terme a permis de revoir les objectifs initiaux du programme, trop ambitieux, et de prévoir une approche plus réaliste, avec des activités mieux ciblées pour en éviter la surcharge tout en maximisant l'impact. Il a également été prévu d'établir des données de référence pour pouvoir mieux mesurer la réalisation des objectifs fixés. À cet égard, le programme devrait être l'occasion d'une coopération plus étroite avec les organismes nationaux de statistique, qui permettrait l'obtention de données fiables pour la mesure de ces progrès, ainsi que pour les activités de planification, de programmation et de plaidoyer.

9. Pour éviter toute dispersion et renforcer l'efficacité de l'action de l'UNICEF, il a été prévu lors de l'examen à moyen terme d'adopter une approche ciblée et néanmoins globale dans les programmes en faveur des droits des enfants. Cette démarche correspond à la tendance actuelle en Érythrée où l'on cherche de plus en plus à intégrer les interventions du secteur social et où les pouvoirs publics et l'UNICEF apportent un soutien croissant aux stratégies et aux programmes de développement des capacités communautaires, qui ont des résultats socioéconomiques mesurables.

10. L'examen à moyen terme a permis d'identifier d'autres secteurs clefs où une action s'impose si l'on veut assurer un progrès soutenu, en particulier l'amélioration de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, l'instruction, notamment le développement du jeune enfant, la réduction de la mortalité et la mobilisation sociale pour arriver à long terme à changer les comportements, la protection de l'enfant et la prévention en matière de VIH/sida.

11. L'atelier national visant la mise au point d'une capacité d'intervention rapide, axée sur les droits pour faire face à l'épidémie de VIH/sida, a identifié les domaines prioritaires suivants : la mobilisation des jeunes, la prévention de la transmission de la mère à l'enfant, le silence qui entoure la maladie et les préjugés dont sont victimes les malades, notamment les orphelins victimes du sida.

12. Étant donné que l'Érythrée doit faire face à une situation d'urgence chronique, il est fondamental que l'UNICEF continue à incorporer les interventions d'urgence et développe plus avant, à la fois au bureau et dans les différents programmes, les capacités nécessaires à la planification préalable en prévision des situations d'urgence, afin de pouvoir y donner une réponse systématique.

Stratégie recommandée pour le programme de pays

13. À partir de la stratégie intégrée du Gouvernement pour le secteur social et des recommandations du Bilan commun de pays des Nations Unies, la création de capacités au niveau des communautés a été adoptée comme stratégie de base pour le prochain programme. Le Gouvernement, d'autres organismes des Nations Unies, des partenaires de développement et des organisations non gouvernementales ont participé à la mise au point de la stratégie, qui a pour but de soutenir la réalisation des droits des enfants et des femmes, notamment en réduisant la pauvreté grâce à la création de capacités au niveau des communautés, en améliorant la participation pour garantir que les capacités d'intervention des collectivités sont renforcées, et en trouvant des solutions viables. Cette stratégie nécessite l'élaboration d'activités spécifiques à l'échelon local, régional et national et s'accompagne d'une stratégie de communication pour améliorer l'environnement politique, encourager le changement des comportements et mobiliser les ressources pour les communautés. Les situations de crise, la condition de la femme et la lutte contre le VIH/sida sont traitées dans différentes parties du programme, qui est axé sur les domaines où l'UNICEF dispose d'un avantage comparatif et qui établit des partenariats et des réseaux en faveur des droits des enfants.

14. Le but d'ensemble est d'aider l'Érythrée à remplir les objectifs nationaux qu'elle s'est fixés en faveur des enfants et des femmes, pour leur survie, leur développement, leur participation à la société et leur protection, notamment en organisant la lutte contre la propagation du VIH/sida. Le programme permettra également de soutenir les efforts déployés par le Gouvernement érythréen pour réduire la pauvreté et instaurer un environnement de paix, de tolérance et de tranquillité, où les droits des enfants et des femmes sont pleinement compris et respectés. Les principaux objectifs sont les suivants : a) concevoir, mettre au point progressivement et appliquer à l'échelle nationale un système de création de capacités au niveau des communautés en vue de la réalisation des droits des enfants et des femmes; b) améliorer les résultats en matière de santé, de nutrition et d'éducation des enfants; c) mettre en place une campagne d'information efficace à destination des adoles-

cents et des jeunes pour la prévention du VIH et pour s'assurer qu'ils ont bien accès aux services et à tout ce qui pourrait leur permettre de s'épanouir et de développer au maximum leurs capacités de rester en bonne santé et de vivre dans le bien-être pour participer à la vie de la société; et d) aider les enfants particulièrement vulnérables et faire en sorte que leurs droits soient respectés.

15. Pour remplir ces objectifs, il conviendra de mettre l'accent sur les moments les plus déterminants du cycle de la vie, à commencer par le développement du jeune enfant, l'éducation de base et l'adolescence. Les initiatives entreprises à l'échelle nationale consisteront notamment à : a) assurer l'approvisionnement du système en fournitures de base, notamment en vaccins, en manuels scolaires, etc.; b) effectuer des analyses et élaborer des politiques; c) développer les capacités des différents acteurs et celles des différents systèmes en vue de faciliter l'exécution des tâches, leur suivi et leur évaluation et de respecter les exigences en matière d'assurance de la qualité; et d) organiser la coordination et mobiliser les ressources. Les activités à l'échelle régionale et locale s'appuieront sur des plans d'action villageois élaborés par les communautés elles-mêmes qui auront reçu un appui pour analyser la situation. Le lien entre les autorités locales et nationales se fera essentiellement aux niveaux régional et sous-régional. Le programme de pays regroupera les six programmes détaillés ci-dessous.

16. Le programme pour le **développement du jeune enfant** sera l'occasion de mettre l'accent sur la santé maternelle et infantile, la nutrition et la formation pédagogique. Le programme devrait permettre de garantir que les enfants bénéficient d'un bon départ dans la vie, qu'ils sont en bonne santé, éveillés et sains psychologiquement, sociables et capables de recevoir un enseignement.

17. Le programme pour l'**éducation de base** sera essentiellement consacré à l'accès à l'éducation et à la qualité de l'enseignement reçu; il aura pour but d'offrir aux enfants, notamment aux filles, les connaissances et les compétences qui leur permettront, dans des conditions propices, de s'épanouir et d'être capables de formuler et revendiquer leurs droits. Il s'agira notamment d'améliorer l'accès des enfants à l'éducation, de se mobiliser pour que plus de filles soient inscrites à l'école et y suivent les cours; d'améliorer la qualité de l'enseignement en encourageant la mise en place de programmes scolaires et de systèmes de gestion et en instaurant un environnement propice à l'apprentissage pour l'enfant, et de renforcer les associations de parents et enseignants pour améliorer la cogestion.

18. Le programme d'**approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène** a notamment pour priorité de soutenir la mise en place de réseaux de distribution d'eau gérés à l'échelle locale, d'encourager la mobilisation sociale et les campagnes de sensibilisation et d'information pour améliorer les comportements en ce qui concerne l'eau, l'assainissement et l'hygiène. La mobilisation de la communauté s'appuiera sur le processus participatif pour la modification des comportements en matière d'hygiène et d'assainissement.

19. Dans le cadre du programme relatif à la **protection de l'enfant**, on continuera d'oeuvrer pour que les orphelins soient réunis, pour améliorer la situation économique des familles d'accueil et pour mettre au point des mesures qui répondent aux besoins des enfants particulièrement vulnérables. On cherchera avant tout à mieux informer les familles et les communautés à renforcer la sensibilisation sur la situation de ces enfants et à améliorer l'action en leur faveur, notamment en soutenant

l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

20. Le programme de **communication au service des droits de l'enfant** oeuvrera essentiellement à la prévention du VIH/sida et de la mutilation génitale des femmes et mènera une activités de sensibilisation au problème des mines terrestres. On cherchera aussi dans le cadre de ce programme à améliorer l'information afin de changer les comportements dans des domaines qui sont d'une importance fondamentale pour remplir les objectifs du programme dans leur ensemble, notamment en menant des campagnes de mobilisation sociale au niveau local et au niveau national, s'il y a lieu; à préparer des matériels de communication, des bulletins d'information et des communiqués de presse; et à garantir la plus grande diffusion possible des deux Conventions afin de sensibiliser ceux à qui il revient de prendre des engagements et de recueillir des fonds en faveur des droits des enfants.

21. Le programme de **planification, de contrôle et d'évaluation pour les droits des enfants** travaillera à l'amélioration des capacités à tous les niveaux en ce qui concerne l'obtention et l'utilisation de données relatives aux enfants pour la planification, la programmation, le contrôle et l'évaluation. Ce programme permettra également d'inclure un élément préparation des interventions en cas d'urgence dans le programme de pays, de lancer le processus de création des capacités au niveau des communautés et de soutenir la recherche opérationnelle afin de garantir que l'expérience acquise lors de l'exécution du programme est bien mise à profit pour en améliorer l'efficacité.

22. Des éléments VIH/sida et concernant d'autres problèmes intersectoriels du programme de pays, comme la préparation des interventions en cas d'urgence, le suivi et l'évaluation, seront incorporés à chacun des programmes susmentionnés. Des équipes de travail seront constituées pour chacun des problèmes intersectoriels; elles agiront de concert avec les responsables désignés dans chaque programme et leur action sera harmonisée par le coordonnateur du programme de pays.

Budget indicatif du programme

Montant estimatif des ressources à consacrer aux programmes de coopération, 2002-2006^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Développement du jeune enfant	675	7 500	8 175
Éducation de base	675	6 000	6 675
Approvisionnement en eau, assainissement et hygiène	675	6 900	7 575
Protection de l'enfance	450	5 000	5 450
Communication au service des droits de l'enfant	450	2 600	3 050
Planification, contrôle et évaluation pour les droits des enfants	958	—	958
Coûts intersectoriels	2 400	—	2 400
Total	6 283	28 000	34 283

^a Ces chiffres sont indicatifs; ils pourront être modifiés une fois connues les données financières définitives.